

Conseil Municipal du	18 juin 2018	à	18h00
N°ordre	36	Titre	65 - Autres charges de gestion courante - Opération 1529 "Subventions d'équipement" dédié à l'action sociale - Solidarité - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2018.
N° identifiant	2018-0106		
Rapporteur(s)	Mme Christine BURGERES		
Date de la convocation	29/05/2018		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	PJ.	Tableau de subventions Convention Pourquoi pas la ruche
Secrétaire(s) de séance	Mme Clotilde BALLON et M. François BLANCHARD		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	47	M. Alain CLAEYS - Maire	M. François BLANCHARD - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Christian PETIT - Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIERE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Aurélien TRICOT Adjoints Mme Martine APERCE - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Clotilde BALLON - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Michèle HENRI - Mme Aïcha HOUSSEIN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Laurent LUCAUD - Mme Francette MORCEAU - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Jean-Baptiste RICCO - M. Edouard ROBLOT - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Christine BURGERES - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GERARD - Mme Diane GUERINEAU - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Eliane ROUSSEAU Conseillers municipaux
Absents	3	Mme Manon LABAYE - M. Jean-José MASSOL - M. Philippe PALISSE Conseillers municipaux	
Mandats	3	Mandants M. Jules AIME Mme Michèle FAURY-CHARTIER M. Patrick CORONAS	Mandataires Mme Nicole BORDES Mme Francette MORCEAU Mme Coralie BREUILLE

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est : de la 1 à 10, de la 12 à 16, de la 50 à 51, de la 69 à 72, la 76, la 17, de la 19 à 49, la 52, de la 54 à 59, de la 74 à 75, la 77, la 53, de la 60 à 67 et la 73. La 11, 18 et 68 sont retirées.</p> <p>Ne prennent pas part au vote Mmes Jacqueline DAIGRE et Marie-Madeleine JOUBERT au titre de Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles (CDIFF). Retour de Mme Patricia PERSICO.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Education - Vie de la cité Direction Politique de la ville - Solidarités
------------------	--

Ce sujet fait l'objet de l'engagement « Développer les solidarités » de l'Agenda 21 de Grand Poitiers.

La Ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux ainsi que leur contribution au développement du bien-vivre ensemble sur le territoire notamment au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre. A ce titre, elle les soutient activement.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018, plusieurs structures ont sollicité une subvention. Les différents éléments relatifs à leur subventionnement sont décrits dans le tableau annexé.

Après examen de ce rapport et de ses annexes, il vous est proposé de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

La dépense sera imputée conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.

POUR	49	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	1	M. Laurent LUCAUD

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE	Adopte
------------------	--------

Affichée le	25 juin 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	26 juin 2018
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20180618-Imc184721-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions

		Total accordé exercice N-1	<i>Valorisation N-1</i>	Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL exercice N	Direction instructrice Imputation budgétaire Période d'attribution pour la structure
ASSOCIATION DES PETITS DEBROUILLARDS POITOU-CHARENTES		5 550 €		1 050 €	4 500 €	5 550 €	
492 139 969 00025	FR7613335004010800007934345						
DEMANDE : 3 500 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE	"UNIVERCITES" Le projet « UniverCités est destiné aux jeunes des quartiers populaires. A travers ce projet, l'association souhaite mettre en lien les jeunes des quartiers dits de la politique de la ville et les lieux universitaires de la région. Ce projet propose d'organiser des temps de rencontre entre universitaires, étudiants et jeunes dans le cadre scolaire et/ou du loisir, qui travailleront en commun autour d'une question mêlant enjeux scientifiques, sociaux et politiques, et ce en vue de préparer une grande journée de débats à l'Université en présence de scientifiques.				2 000 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2018 2018 00000681
DEMANDE : 5 000 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE	La « Science en Bas de Chez Toi » est un projet de l'association Les Petits Débrouillards à travers la France, consistant à animer des « mini-stages scientifiques » pour les habitants des quartiers d'habitations sociales (politique de la ville). Ces activités se déroulent pour l'essentiel pendant les vacances d'été et au printemps. Le principe est qu'une équipe d'animateurs Petits Débrouillards, en partenariat avec les structures socio-culturelles du quartier, les travailleurs sociaux et services publics, propose une animation gratuite sur les lieux publics, habituellement dans les squares au pied des immeubles. Cet espace d'animation installé en plein milieu du quartier est librement accessible par les enfants, les jeunes du quartier et les familles. L'équipe d'animateurs propose de multiples expériences et jeux scientifiques simples et amusants.				2 500 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2018 2018 00000776
ASSOCIATION MAROCAINE DES BIENFAISANCES		1 500 €			1 500 €	1 500 €	
529 600 918 00013	FR7630003016330003726639891						
DEMANDE : 2 000 € AFFECTEE DECISION UNIQUE	Mise en place du soutien scolaire et aide aux devoirs sur le quartier des courronneries pour environ 30 enfants.				1 500 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2018 2018 00000774

		Valorisation N-1						
		Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers	Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE DES COURONNERIES POITIERS - ASAC		45 400 €	166 €	62 898 €	44 700 €	2 000 €	46 700 €	
379 913 502 00017	FR7720041010060077533B02725	DISPOSITIF DE SOCIALISATION L'ASAC s'inscrit dans la mission sociale et citoyenne de proximité dans le quartier des couronneries et ses environs. Cette action est axée autour du respect et d'acquisitions de compétences sociales, du respect de soi et des autres à travers des séances de découverte, d'initiation, et de perfectionnement en tennis et foot.	DEMANDE : 4 000 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE			2 000 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2018 2018 00000773
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA VIENNE		12 740 €	4 219 €			17 240 €	17 240 €	
347 574 931 00023	FR7619406000000341517111168	Demande pour un financement d'un camion frigorifique, l'ancien étant définitivement en panne.	DEMANDE : 5 000 € AFFECTEE DECISION UNIQUE			4 500 €		Action sociale Ville de Poitiers 0/520/20422/1529/9000/2018 2018 00000635
DEMANDE : 15 000 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE		Participation au fonctionnement de la structure				12 740 €		Action sociale Ville de Poitiers 0/520/6574/9000/2018 2018 00000624
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA VIENNE - CIDFF		8 722 €				8 550 €	8 550 €	
379 867 484 00048	FR7630047142140002110660157	Fonctionnement de l'association	DEMANDE : 9 000 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE			8 550 €		Action sociale Ville de Poitiers 0/520/6574/9000/2018 2018 00000392
CENTRE FAMILIAL		22 100 €			11 500 €	1 500 €	13 000 €	
338 979 008 00012	FR7619406000039001123611178	ESPACE BIEN-ETRE & SANTE Soutien des actions autour du bien-être et de la santé : échanges culinaires, massage, coiffure, yoga et sophrologie... Ces actions influent positivement sur le moral ou l'image de soi des participants et favorisent le lien social et la solidarité qui se créent au sein des ateliers.	DEMANDE : 2 500 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE			1 500 €		Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2018 2018 00000641

		Valorisation N-1			Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers						
COMITE DES ALTERNATIVES POITEVINES A L'EMPLOI ET L'ENTRAIDE (CAPEE)	1 600 €	13 404 €			1 600 €	1 600 €		
381 447 671 00045 FR7613335004010800032952391	COMAC DEMANDE : 1 700 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE	Soutien à l'action "Comment mange-t-on aux Couronneries ?" (COMAC). Il s'agit d'un projet de territoire d'actions éducatives de promotion de la santé en matière alimentaire et de lien social sur le quartier des Couronneries. Cette action coordonnée par le CAPEE associe les acteurs associatifs du quartier impliqués dans le domaine.			1 600 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2018 2018 00000642
LES RESTAURANTS DU COEUR LES RELAIS DU COEUR DE LA VIENNE	15 000 €				14 000 €	14 000 €		
384 366 837 00043 FR7613335004010894696363720	Aider et apporter sur le territoire de la Vienne une assistance bénévole aux personnes en difficulté, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une matière générale par toute action d'insertion dans la vie et l'activité économique. DEMANDE : 28 000 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE				9 000 €			Action sociale Ville de Poitiers 0/520/6574/9000/2018 2018 00000625
	Subvention pour l'accueil des gens de la rue pour se restaurer au point chaud des restaurants du coeur dans leurs locaux sur la Demi Lune. DEMANDE : 5 500 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE				5 000 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2018 2018 00000659
L'EVEIL	85 050 €	45 720 €	175 €		12 800 €	12 800 €		
332 358 308 00028 FR7642559000422102475250311	SORTIES FAMILLES DEMANDE : 9 000 € AFFECTEE DECISION UNIQUE	Subvention pour soutenir l'organisation du temps libre des familles et des sorties familiales. L'Eveil propose un calendrier de 12 sorties familiales à ses adhérents. L'ensemble des sorties est ouvert également aux adhérents du centre familial des Couronneries.			9 000 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2018 2018 00000653
	ACTION SANTE ET CITOYENNETE DEMANDE : 3 900 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE	Financement de l'accompagnement des actions liées à la citoyenneté et à la santé sur deux secteurs d'activités bénévoles : les sorties et animations familiales ainsi que l'épicerie solidaire le Panier Sympa.			3 800 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2018 2018 00000651

		Valorisation N-1						Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
		Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers	Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	
POM'CASSIS		5 553 €				4 300 €	4 300 €	
514 495 993 00016	FR7613335004010800014764794							
DEMANDE : 4 400 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Subvention de fonctionnement pour l'épicerie solidaire associative des 3 cités.				4 300 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2018 2018 00000655
POURQUOI PAS LA RUCHE		77 100 €	58 687 €			56 100 €	56 100 €	
341 613 024 00049	FR7613335004010889144578614							
DEMANDE : 2 000 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE	Subvention pour l'espace emploi organisé par l'association dans ses locaux.				1 500 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2018 2018 00000657
DEMANDE : 4 600 € AFFECTEE DECISION UNIQUE	Soutien à l'action des sorties familles.				4 600 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2018 2018 00000658
DEMANDE : 50 000 € INVESTISSEMENT DECISION UNIQUE	Participation au financement de la construction d'une nouvelle cuisine pour l'activité associative de restauration et pour l'aménagement d'un atelier repassage.				50 000 €			Politique de la ville - Solidarités 0/90/20422/1529/5900/2018 2018 00000425
SANZA		11 200 €	449 €	1 625 €		8 700 €	8 700 €	
434 730 669 00034	FR7613335004010894856474345							
DEMANDE : 1 000 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE	L'association met en place des permanences d'accueil pour conseiller et accompagner les habitants dans leurs projets notamment par un appui technique matière de mobilisation des partenaires et de communication				400 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523.1/6574/5900/2018 2018 00000704
DEMANDE : 9 300 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE	MEDIATION SCOLAIRE L'objectif de l'action est de repérer les difficultés rencontrées par les parents et les orienter vers les structures adaptées, de renforcer la fonctions parentales et de faciliter et améliorer les relations entre l'école/familles.				8 300 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2018 2018 00000771

	Total accordé exercice N-1	Valorisation N-1			Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
		Poitiers	Grand Poitiers					
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DE LA VIENNE - SPF86 391 184 041 00021	FR7613335004010800039621141	5 063 €	22 127 €			4 000 €	4 000 €	
DEMANDE : 5 000 € FONCTIONNEMENT DECISION UNIQUE	Les demandes concernant les personnes en situations précaires ont encore augmenté, et nos prévisions ne sont pas bonne car nos inscriptions mensuelles pour l'aide alimentaire en autre (facteurs / étalons) montre une forte demande ainsi que nos colis d'urgence au quotidien. De plus nous avons du puiser de notre stock de marchandise depuis des mois et ça sera la même chose en 2018 pour aider (alimentaire et vestimentaire) les migrants /réfugiés sur la Vienne et Poitiers (ADOMA, AUDACIA...) avec la problématique de mineurs.				4 000 €			Action sociale Ville de Poitiers 0/520/6574/9000/2018 2018 00000621
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA VIENNE - UDAF 781 566 468 00034	FR7642559000422102042160734	1 000 €	111 €			1 000 €	1 000 €	
DEMANDE : 1 000 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE	LES PETITS CUISTOTS L'action s'adresse aux enfants scolarisés en moyenne et grande section de maternelle de 3 à 6 ans (en quartier prioritaire : Couronneries, Beaulieu et Trois Cités) ainsi qu'à une trentaine de parents volontaires sensibilisés. Il s'agit de prévenir les risques de surpoids chez l'enfant, d'adopter une alimentation équilibrée en améliorant les habitudes et pratiques alimentaires, en augmentant la consommation des fruits et légumes.				1 000 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2018 2018 00000772
ZAAAMA-FASO (UN MONDE SANS FRONTIERE) 532 162 161 00022	FR7619406000036716686352791	1 500 €	6 528 €	274 €		1 400 €	1 400 €	
DEMANDE : 1 800 € APPEL A PROJET DECISION UNIQUE	FESTIVAL DE MUSIQUE L'associaiton organise dans le parc du triangle d'or le 10eme festival afin de promouvoir la cohésion sociale à travers l'art et la culture africaine, elle organise des rencontres interculturelles et artistiques entre les associations zaama-faso de Poitiers et ouama du burkina faso.				1 400 €			Politique de la ville - Solidarités 0/523/6574/5900/2018 2018 00000684

CONVENTION FINANCIERE 2018

POURQUOI PAS LA RUCHE

2018-0106

Entre d'une part,

La Ville de Poitiers inscrite au SIRET sous le numéro 21860194600013, représentée par son Maire, Monsieur Alain CLAEYS ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2018,

Et d'autre part,

La structure dénommée POURQUOI PAS LA RUCHE inscrite au SIRET sous le numéro 34161302400049, dont le siège social se situe 3 RUE DES GRAVIERES ASSOCIATION POURQUOI PAS LA RUCHE 86000 POITIERS, représentée par sa présidente Madame Francine MESMIN,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

La structure dénommée « POURQUOI PAS LA RUCHE» a pour objet : - développer les rencontres

- créer des solidarités
- permettre à ses membres d'être acteur dans la vie sociale du quartier
- défendre l'intérêt des familles dans le domaine social, économique et culturel.
- améliorer globalement la qualité de la vie pour toutes les personnes en difficultés
- favoriser la formation professionnelle et l'accès à l'emploi par des activités économiques

La présente convention définit les conditions financières par lesquelles la Ville de Poitiers souhaite soutenir la structure, dans le cadre de sa politique.

ARTICLE 2 - CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES D'ATTRIBUTION

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2018, la Ville de Poitiers s'engage à apporter à la structure son soutien décrit dans le tableau suivant :

Direction instructrice	Description	Montant
Politique de la ville - Solidarités 00000657	Subvention pour l'espace emploi organisé par l'association dans ses locaux.	1 500 €
Politique de la ville - Solidarités 00000658	Soutien à l'action des sorties familles.	4 600 €
Politique de la ville - Solidarités 00000425	Participation au financement de la construction d'une nouvelle cuisine pour l'activité associative de restauration et pour l'aménagement d'un atelier repassage.	50 000 €

L'aide de la Ville de Poitiers peut faire l'objet de plusieurs versements. La Ville de Poitiers se réserve le droit de diminuer le montant de la subvention en fonction de la réalisation effective des objectifs.

Parallèlement, pour l'exercice n-1, la structure a bénéficié de 58 687 € de subventions indirectes au titre de la Ville de Poitiers

ARTICLE 3 - DOCUMENTS A FOURNIR

La structure s'engage à transmettre le plus rapidement possible à la Ville de Poitiers une copie certifiée du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1 ainsi que le budget prévisionnel N+1, et de saisir ces éléments dans l'espace des aides dans un délai maximum de 6 mois. Par ailleurs, la collectivité se réserve le droit d'exiger tout document jugé nécessaire par l'autorité territoriale.

En dehors des subventions de fonctionnement, la structure devra transmettre à la direction référente un compte rendu financier (*modèle Cerfa 15059*01*) et/ou les justificatifs qui attestent de la conformité des dépenses destinées à l'objet de l'aide, dans un délai maximum de 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Ce délai pourra être révisé unilatéralement, à la demande de la collectivité ou lorsqu'un partenaire financier au titre de la mise en œuvre d'un programme de politique publique l'exige.

ARTICLE 4 - VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention n'engage les parties au contrat que pour l'année 2018. Toute modification devra être consignée dans une nouvelle convention ou un avenant à la présente convention.

Les éventuelles contestations sur l'interprétation de la présente convention seront réglées à l'amiable, par les signataires. A défaut d'un tel règlement, le litige relève du Tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 5 - RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité :

- en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de la structure,
- au cas où l'activité réelle de la structure serait significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée,
- en cas de non présentation des documents cités à l'article 3 de la présente convention.

Fait à Poitiers, le

Christine BURGERES

Pour le Maire, la Conseillère municipale déléguée

Francine MESMIN

La Présidente de la structure,